

## 14 Port-Gentil

## Entrepreneuriat/Formation gratuite des jeunes en comptabilité C'est parti pour la 3e édition !

SYM

Port-Gentil/Gabon

C'est une initiative de notre compatriote, gestionnaire d'entreprises et homme politique, Yves Nziengui Manfoumbi, aujourd'hui à sa troisième édition. Pour cette année, 40 jeunes sont concernés.

LA fermeture des entreprises dans la capitale économique et le déficit de formation d'un grand nombre de jeunes sont deux facteurs adjuvants du chômage à Port-Gentil. C'est pour pallier cela, que notre compatriote, Yves Nziengui Manfoumbi, comptable de formation, sorti de l'Institut national des sciences et gestion (INSG), vient de lancer, pour la troisième année consécutive, des cours gratuits de formation professionnelle.

"C'est ma manière de



Notre compatriote Yves Nziengui Manfoumbi, comptable de formation en est l'initiateur.

transmettre aux jeunes quelques connaissances nécessaires dans les métiers de la comptabilité. Le taux d'abandon des élèves en cours de formation par faute de moyens financiers m'a conduit à offrir des formations gratuites depuis trois ans déjà maintenant. Je partage un peu de ce que le Gabon m'a donné à mes

compatriotes. La faiblesse en formation professionnelle dans notre pays a ouvert le chemin à plusieurs initiatives. On assiste ainsi à la prolifération des centres de formation. C'est de bonne guerre. Mais pourvu que tout cela soit réglementé et encadré par les autorités compétentes" a-t-il dit.

À ce qui se voit, le natif de Port-Gentil s'implique, mais à sa façon, dans la prise de conscience de certains jeunes compatriotes en perte d'espoir, dont il se veut être le porte-voix, en dépit de ses nombreuses charges dans l'entrepreneuriat, en politique et dans le social.

En effet, homme poli-

tique, il l'est aussi. Candidat indépendant aux dernières élections législatives dans le 2e arrondissement de Port-Gentil, il était sorti 4e sur 13 candidats. Nanti d'une licence en sciences de gestion (option finance-comptabilité), d'une maîtrise en comptabilité contrôle audit, et d'un Master II

en gestion financière, Yves Nziengui Manfoumbi entend aider la jeunesse portgentillaise à sa manière.

Et coup de chapeau, puisque, de manière discontinuée, ce compatriote est en train de réussir son pari. Pour preuve, ses cours de soutien gratuits sont à leur 3e édition d'affilé.



Plusieurs jeunes portgentillais prennent part à la formation.

## Après la libération de 153 détenus de la prison de Libreville "Je salue la mesure gouvernementale"

Propos recueillis par FAE

Port-Gentil/Gabon

Trois questions à Me Solange Yenou, présidente de l'ONG "La Voix des Oubliés"

**L'union :** Madame, 153 détenus de la prison de Libreville ont été libérés dernièrement. Comment avez-vous accueilli cette mesure du gouvernement ?

**Me Solange Yenou.** "D'emblée, je salue cette décision du gouvernement, car elle va dans le sens du combat que mon association mène depuis bientôt dix ans. C'est le lieu de rappeler les principes qui encadrent la présomption d'innocence. On est présumé innocent jusqu'à ce qu'une décision devenue définitive ait établi la culpabilité du justiciable. Donc, avant toute condamnation, une détention ne se justifie pas, sauf lorsqu'elle est l'unique moyen de conserver les preuves, les indices matériels ou d'empêcher, soit une pression sur les témoins ou les victimes, soit une concertation frauduleuse entre inculpés et complices. Ou lorsqu'elle est nécessaire pour préserver l'ordre public du trouble causé par l'infraction, pour mettre fin à ce trouble ou prévenir son renouvellement. Et, enfin, lorsqu'elle peut être nécessaire pour la représentation de l'inculpé devant la justice. Je salue encore



Me Solange Yenou, présidente de l'ONG "La Voix des Oubliés"

cette mesure.

**Peut-on en savoir un peu plus sur les délais légaux de détention préventive ?**

**Me Solange Yenou.** Si le maintien en détention est décidé, la détention préventive ne peut excéder 18 mois, toute prolongation comprise, lorsque l'inculpé est suspecté d'avoir commis un délit. Si le fait reproché est un crime, le maintien en détention ne peut excéder 24 mois, toute prolongation comprise. Ici, nous avons deux cas. Celui du détenu Henri Bendji Bendji en situation de détention préventive depuis le 4 décembre 1998. Soit 21 ans. Cela nous préoccupe. Et le cas de Christian Koumba, qui attend de rencontrer un expert psychiatrique selon un jugement avant dire droit de Janvier 2014. Il n'a toujours pas été reçu. Deux grands oubliés qui attendent toujours d'être fixés sur leurs sorts. Leurs dossiers seraient introuvables.

**L'Union :** En cas de violation de la loi, que peut-on attendre ?

**Me Solange Yenou.** Le Code de procédure pénale prévoit qu'"une indemnité peut être accordée à la victime d'une détention préventive lorsque la procédure a été clôturée à son égard par une décision de non-lieu, de relaxe ou d'acquiescement ayant acquis l'autorité de la chose jugée, et s'il est établi que cette détention lui a causé un préjudice moral ou matériel manifestement anormal et particulièrement grave" (Art. 146) du Code pénal gabonais.

## Occupation des trottoirs

### Anarchie sur la route du "Grand-Village"

FAE

Port-Gentil/Gabon

Cette artère centrale de la ville de sable, qui mène au plus grand marché de la cité - celui du "Grand Village" - est devenue une "rue commerciale". Gênant ainsi la circulation.

EN matière d'organisation des marchés, la capitale économique (Port-Gentil) cultive un paradoxe. En effet, malgré l'existant - qu'on pensait suffisant - érigés par les maires qui se sont succédé à la tête

de l'Hôtel de ville - les commerçants continuent d'investir allégrement les trottoirs de la voie conduisant au marché du Grand Village.

Gênant ainsi la circulation. Davantage aux heures de pointe. Mais, selon certaines indiscretions des commerçantes, cette situation est consécutive (entre autres) au trop-plein qu'affiche désormais ce marché. Du coup, les revendeurs des friperies "moutoukis" et autres vendeuses de poisson et des denrées alimentaires ont pris en otage ces trottoirs, exposant allégrement leurs pro-



L'occupation anarchique des trottoirs ne date pas d'aujourd'hui.

duits, sans aucune crainte d'être inquiétés par les autorités municipales qui, visiblement, ferment les

yeux sur cette situation, se contentant plutôt de prélever leurs taxes.

Pour preuve, l'espoir suscité par l'opération "Port-Gentil Ville Propre" du maire Gabriel Tchango - dont les agents commis à la tâche, qui pensaient bien faire en bousculant les nombreux "envahisseurs des trottoirs" au moment de curer les caniveaux - s'est vite éteinte. Et les vieilles habitudes ont repris le dessus. Il suffit d'aller sur place pour s'en convaincre. De sorte que, aujourd'hui, il est difficile d'atteindre le marché du Grand vil-

lage en voiture. Stationner étant devenu une gageure. On apprend que le déguerpissement de nombreux commerçants au moment de l'élargissement de ce grand espace commercial est l'une des causes de cet état de fait.

Gageons que la mise en exploitation (le moment venu) de la dernière partie du marché du Grand Village actuellement en construction, répondra à toutes ces attentes. Le cas échéant, l'occupation anarchique aura encore de beaux jours devant elle du côté de Grand Village.